REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3836

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Convention d'animation territoriale avec la Chambre d'agriculture du Rhône - Etude d'opportunité pour la création d'un pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire territoriale (PIRAT) - Aménagement de la halle Martinière - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture du Rhône, l'association PIRAT, au Groupement d'intérêt économique (GIE) Les producteurs du goût, à la Société par action simplifiée (SAS) Saveurs du coin - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Union européenne - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur :** Monsieur le Conseiller Desbos

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

*Présents :* MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

*Absents excusés :* MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

*Absents non excusés :* MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

***Conseil de communauté du 28 mars 2013***

***Délibération n° 2013-3836***

| | |
|---|---|
| commission principale : | proximité et environnement |
| objet : | **Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Convention d'animation territoriale avec la Chambre d'agriculture du Rhône - Etude d'opportunité pour la création d'un pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire territoriale (PIRAT) - Aménagement de la halle Martinière - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture du Rhône, l'association PIRAT, au Groupement d'intérêt économique (GIE) Les producteurs du goût, à la Société par action simplifiée (SAS) Saveurs du coin - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Union européenne - Individualisation totale d'autorisation de programme** |
| service : | Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération |

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Aux termes de ses statuts, la Communauté urbaine de Lyon est compétente en matière de soutien aux actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels.

Dans la continuité de la politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, définie par délibération n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, le Conseil de communauté a adopté, par délibération n° 2010-1591 du Conseil du 28 juin 2010, le projet stratégique agricole et de développement rural-Protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'agglomération lyonnaise (PSADER-PENAP) 2010-2016.

Le projet de PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise :

- est un partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'est lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,

- répond en partie aux orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation et la valorisation de l'armature verte,

- permet de mobiliser, sur le territoire du SCOT, 4 200 000 € pour 5 années pour la mise en œuvre de ses actions, répartis comme suit :

. 1 300 000 € de la Région Rhône-Alpes,

. 1 300 000 € du Département du Rhône,

. 1 100 000 € de la Communauté urbaine,

. 250 000 € de chacune des Communautés de communes ;

Pour 2013, le financement des projets d'investissement 2013 nécessite l'individualisation de l'autorisation de programme P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, sur l'opération n° 0P27O2509 pour un montant de 232 000 €.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention avec la Chambre d'agriculture du Rhône pour l'animation territoriale agricole pour 2013 et de soutenir 2 projets validés par les comités de pilotage des 20 décembre 2012 et 1er février 2013.

*Animation territoriale agricole - Convention d'application avec la Chambre d'agriculture du Rhône*

L'animation du PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise auprès des porteurs de projet est mise en œuvre par la Chambre d'agriculture du Rhône, dans le cadre d'une convention de partenariat adoptée par délibération n° 2011-2430 du Conseil du 12 septembre 2011.

Une convention-cadre 2010-2016, adoptée par la délibération susvisée, a défini le champ des relations de la Communauté urbaine, au nom de la Communauté de communes de l'est lyonnais, de la Communauté de communes du pays de l'Ozon et en son nom propre, avec la Chambre d'agriculture du Rhône relative à l'animation agricole périurbaine globale, répondant aux orientations du PSADER-PENAP et de la politique agricole de la Communauté urbaine, ainsi que les principales modalités de mise en œuvre.

La convention 2013 se décline selon le programme d'actions validé par le comité d'orientation du PSADER-PENAP réuni le 1er février 2013. Ce programme d'actions comprend :

- la création de conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable : mise en œuvre des actions 1 à 4, dans le cadre du PSADER-PENAP. Le volume de temps nécessaire est estimé à 148 jours,

- la gestion et l'amélioration des liens entre l'urbain, le périurbain et le rural : mise en œuvre des actions 5 à 7 du PSADER-PENAP. Le volume de temps nécessaire est estimé à 31 jours,

- la participation à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages, la qualité de l'eau et la gestion des risques (érosion, inondation, etc.) : plus particulièrement autour des 3 enjeux que sont la lutte contre les érosions, la préservation de la ressource en eau et la protection de la biodiversité et des paysages. Il s'agit de la mise en œuvre des actions 8 à 10 du PSADER-PENAP. S'agissant des actions volontaires allant au-delà du champ règlementaire, il sera apporté une attention particulière à ne pas affaiblir le potentiel économique des exploitations concernées. Le volume de temps nécessaire est estimé à 65 jours,

- la mission transversale d'échanges avec la Communauté urbaine et l'ensemble des partenaires du PSADER-PENAP : outre l'organisation et la participation aux réunions du comité partenarial, cet axe comprend toutes les rencontres et réunions avec la Communauté urbaine (comité technique, etc.). Le volume de temps nécessaire est estimé à 15 jours (soit un total de 259 jours, pour un coût estimé à 139 860 €). Le montant de la participation de la Communauté urbaine est de 80 402 €, soit 57,8 % du montant estimé des dépenses, la Chambre d'agriculture du Rhône participant à hauteur de 34 458 €. Le Département du Rhône prend en charge directement 25 000 € dans le cadre d'une convention départementale signée avec la Chambre d'agriculture du Rhône. Pour mémoire, la Communauté urbaine recevra les participations de la Communauté de communes de l'est lyonnais et de la Communauté du pays de l'Ozon (8 333 € par collectivité - convention de mandat : délibération n° 2011-2430 du Conseil du 12 septembre 2011) et sollicite une subvention de la Région Rhône-Alpes (23 000 €).

La convention d'application, pour l'année 2013, se décline également en un programme d'actions spécifique au territoire de la Communauté urbaine, dans la continuité de sa politique agricole particulière visant à :

- assurer la pérennité de l'activité agricole installée sur le territoire communautaire : renforcement de l'accompagnement des cédants et des projets d'installation complexes, ainsi qu'un rapport d'expertise à l'échelle de territoires de projets. De plus, il est prévu d'agir sur les questions expérimentales, innovantes ou liées au développement de l'emploi dans les exploitations. Le temps nécessaire est estimé à 25 jours,

- assurer une forte implication du monde agricole en faveur de la préservation de l'environnement : plusieurs actions sont prévues sur les déchets agricoles, le plan de protection de l'atmosphère et l'énergie. Le temps nécessaire est estimé à 22 jours,

- assurer la gestion de l'ensemble des espaces naturels : ceci est prévu dans l'accompagnement des collectivités par la Chambre d'agriculture du Rhône dans le cadre des projets nature, des jachères fleuries, et de tout projet similaire. Le volume de temps nécessaire est estimé à 58 jours,

- assurer une mission transversale d'échanges qui comprend, notamment, la participation aux travaux de l'association Terres en ville à laquelle la Communauté urbaine et la Chambre d'agriculture du Rhône ont adhéré, soit un total de 97 jours dont le coût est estimé à 52 380 €. Le montant de la participation de la Communauté urbaine serait de 36 666 €, soit 70 % de la dépense, la Chambre d'agriculture du Rhône participant à hauteur de 30 %, soit 15 714 €.

*Etude d'opportunité pour la création d'un pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire territoriale par l'association PIRAT*

L'association loi 1901 Pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire territoriale (PIRAT) créée en avril 2011 a son siège social à Décines Charpieu. Cette association a été créée par un collectif d'associations tant du champ des circuits courts (Alter Conso, Arbralégumes, Croc'éthic, Ondine, Jardins de Lucie), que du champ du développement de l'agriculture durable, paysanne et biologique (Association régionale pour le développement de l'agriculture biologique -ARDAB-, Association régionale de développement de l'emploi agricole et rural - ARDEAR-, Alliance, Terres de Liens) que de l'agriculture urbaine (La Légumerie, le Passe Jardin).

L'objet de cette association est de construire collectivement un projet de développement orienté autour de la notion de souveraineté alimentaire des territoires. Pour cela, elle envisage la création d'un pôle dont les finalités seraient :

- de préserver et développer une agriculture paysanne, durable, biologique, en facilitant l'installation d'espaces de production en zones urbaines périurbaines et rurales et en facilitant le développement de débouchés pour les produits,

- de questionner et de faire évoluer les modes de consommation alimentaire, de faciliter et de démocratiser l'accès aux produits locaux de qualité,

- d'augmenter l'autonomie alimentaire de l'agglomération et de contribuer avec d'autres acteurs à la mise en place d'une gouvernance alimentaire de territoire,

- en rapprochant lieux de production et bassins de consommation, de participer à la construction d'une politique publique agricole dynamique,

- de préserver des zones écologiquement sensibles en proximité, comme des champs de captage.

L'étude d'opportunité pour ce pôle doit permettre aux différents participants d'asseoir la gouvernance du projet, d'envisager l'élargissement du partenariat à d'autres acteurs de l'agglomération lyonnaise, de réaliser une modélisation fonctionnelle géographique et économique du projet et de préparer ainsi, si les conclusions sont favorables, l'étude de faisabilité. Cette partie permettra également la réalisation d'une étude des besoins des structures déjà partenaires et ainsi de déterminer les éléments pouvant être mutualisés entre les partenaires. Elle permettra également de hiérarchiser et formaliser les objectifs opérationnels, de proposer des scenarii de mise en œuvre progressive.

Le coût de cette étude est estimé à 23 000 €, dont 12 600 € de moyens humains dédiés, 5 312 € de frais de mise à disposition de personnel par les structures partenaires, 2 050 € de frais de consultants extérieurs et 3 038 € de location de bureaux.

Le Fonds social européen participe à hauteur de 17 250 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 5 750 €.

*Aménagement de la Halle Martinière - Lyon 1er*

Suite à l'appel à projet de la Ville de Lyon pour la reprise de la Halle Martinière, 3 groupements d'agriculteurs ont été retenus dans le cadre un projet commun porté par le Groupement d'intérêt économique (GIE) "des producteurs du goût". Ce projet a la particularité d'incarner les différentes fonctions de l'agriculture que sont la valorisation des produits locaux, le renforcement des liens entre agriculteurs et urbains, mais aussi une véritable innovation regroupant différentes structures et fonctions autour de l'agriculture et l'alimentation avec un point de vente, un espace de restauration, des animations pédagogiques notamment.

Le montage du projet est structuré autour :

- d'un GIE "les producteurs du goût" bénéficiaire du bail amphithéotique. Il a en charge la rénovation du bâtiment (murs et toiture, réouverture des façades, peinture, carrelage, plomberie, etc.) pour un coût estimé à 1 149 800 € dont seuls 1 048 762 € sont éligibles à des aides publiques. La subvention sollicitée auprès de la Communauté urbaine est de 27 715 €. Le financement est complété par une aide de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 38 580 €, une aide du Département à hauteur de 38 580 €. Une aide est sollicitée auprès du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (crédits européens) pour un montant de 104 876 €. L'ensemble des aides publiques représente 20 % des dépenses éligibles,

- de la Société par action simplifiée (SAS) Saveurs du coin : elle portera la partie fruits, légumes, viande et produits laitiers du projet. Elle a en charge l'aménagement intérieur nécessaire à la mise en œuvre des équipements mobiliers froid et de présentation, du laboratoire de découpe, dont le coût est estimé à 173 700 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 34 740 €. Une aide est sollicitée auprès du FEADER pour un montant de 34 740 €. L'ensemble des aides représentent 40 % des dépenses éligibles,

- des viticulteurs des Coteaux du Lyonnais qui porteront le comptoir des vins du lyonnais. La particularité de ce comptoir est liée à la volonté de faire découvrir les richesses des coteaux du lyonnais, mais aussi des jus de fruit locaux, et des bières locales. Ce comptoir sera un lieu de dégustation des produits locaux cuisinés en vente dans la Halle. Le coût des aménagements à la charge des viticulteurs est estimé à 65 000 €. Leur plan de financement prévoit une aide du Département du Rhône à hauteur de 26 000 €,

- les Robins des champs avec Victor, le boulanger qui portera la partie boulangerie de la Halle. La particularité est que la farine utilisée sera produite à partir de céréales cultivées sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. Une offre de dégustation rapide complètera la gamme des produits proposés. Le coût des aménagements est estimé à 245 000 €. Cette partie du projet ne bénéficie pas d'aides publiques.

L'Aménagement de la halle, validé en 2012 par le comité de pilotage sera imputé sur l'opération n° 0P27O2508 - Agriculture 2012 pour un montant de 62 455€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 117 068 € à la Chambre départementale d'agriculture du Rhône pour l'animation territoriale agricole du projet stratégique agricole et de développement rural-protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 750 € à l'association PIRAT pour la réalisation d'une étude d'opportunité de création d'un pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire territoriale,

c) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 27 715 € au Groupement d'intérêt économique (GIE) Les producteurs du goût pour la rénovation de la Halle Martinière,

d) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 34 740 € à la Société par action simplifiée (SAS) Saveurs du coin pour les aménagements intérieurs de la Halle Martinière,

e) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre départementale d'agriculture du Rhône, l'association PIRAT, le GIE les producteurs du goût, la SAS Saveurs du coin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de la région Rhône-Alpes et de l'Union européenne au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) une subvention d'un montant de 23 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, pour un montant de 232 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 130 000 € en 2013,

- 102 000 € en 2014,

sur l'opération n° 0P17O2509 - Agriculture 2013.

**4° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 6574 et 657 341 - fonction 380 - opération n° 0P27O2509, pour un montant de 122 818 €.

**5° - La dépense** d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 204 141 et 204 158 - fonction 830 - opération n° 0P27O2508, pour un montant de 62 455 €.

**6° - La recette** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 7477et 7472 - fonction 833 - opération n° 0P27O2509.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.**